



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 janvier

le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE

dûment convoqué à la date du : 14/01/2025

s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PASSAQUET, Maire

Présents : Mmes et Mrs, AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C, GUILLEMOT C, JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M., LE SANT K

Excusée LIGNON P

Secrétaire de séance : GUILLEMOT C

N° 2025-01-03

OBJET : Acceptation d'un don sous conditions de l'association « Entrée des artistes » pour l'acquisition d'une table de Ping-Pong

Monsieur le Maire EXPOSE

L'Association « L'Entrée des artistes » souhaite participer au financement de la table de Ping Pong, au profit des jeunes de la commune, à hauteur de 50%.

A ce titre, et compte tenu du devis retenu de la société Comat & Valco, évalué à la somme de 1818 €, l'association « L'Entrée des artistes » propose d'effectuer un don de 909 € au bénéfice de la commune de Ramasse.

Le code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L2242-1 que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs à la commune » Si Mr Le Maire a reçu comme délégation le pouvoir d'accepter des legs et des dons au nom de la commune lors du Conseil municipal du 9 juin 2020, cette faculté est limitée aux legs et dons non grevés de charges ou de conditions.

CONSIDERANT la proposition de don de l'association « L'Entrée des artistes » ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet pour les jeunes de la commune ;

CONSIDERANT que la condition grevant le don n'est pas contraire aux attributions de la commune et contribue au cadre de vie de ses habitants;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **d'accepter** la condition de ce don, par l'association « L'Entrée des artistes », d'un montant de 909 €, par virement auprès du trésorier, et d'inscrire la recette en faveur du budget de la commune de RAMASSE.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Christian PASSAQUET

